



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/EB.AIR/2008/2
6 octobre 2008

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

**ORGANE EXÉCUTIF DE LA CONVENTION
SUR LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE
TRANSFRONTIÈRE À LONGUE DISTANCE**

Vingt-sixième session
Genève, 15-18 décembre 2008
Point 16 de l'ordre du jour provisoire

**RESSOURCES FINANCIÈRES NÉCESSAIRES À
LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION**

Note du secrétariat

1. La présente note indique les besoins financiers du Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe (EMEP) pour 2008 (chap. I), comme le prévoit le Protocole de 1984 relatif au financement à long terme du Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe (Protocole EMEP), et ceux liés aux activités de base qui ne sont pas visées par le Protocole EMEP (chap. II), comme prévu dans la décision 2002/1 révisée de l'Organe exécutif. Le chapitre III contient des informations financières sur les activités destinées à appuyer la mise en œuvre de la Convention et de ses protocoles dans les pays en transition, dont des informations sur le Fonds d'affectation spéciale créé pour ces travaux. Le chapitre IV rend compte des progrès réalisés concernant le financement du secrétariat pour sa participation aux réunions de la Convention qui se tiennent hors de Genève. La présente note définit les bases des recommandations formulées à l'Organe exécutif, comme le prévoit le Protocole de 1984 relatif au financement à long terme de l'EMEP et la décision 2002/1 de l'Organe exécutif, et présente une liste de ces recommandations.

I. PROGRAMME CONCERTÉ DE SURVEILLANCE CONTINUE ET D'ÉVALUATION DU TRANSPORT À LONGUE DISTANCE DES POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES EN EUROPE (EMEP)

2. Le présent chapitre, qui porte sur les besoins financiers de l'EMEP pour l'année 2009, est fondé sur les décisions prises par l'Organe directeur du Programme à sa trente-deuxième session (ECE/EB.AIR/GE.1/2008/2, chap. IX). Il fait le point sur l'état du Fonds d'affectation spéciale de l'EMEP et sur les contributions des Parties, y compris les arriérés. La note présente aussi, pour approbation par l'Organe exécutif, le projet de budget détaillé de l'EMEP pour 2009, le barème des contributions obligatoires calculées sur la base de ce budget et du barème des quotes-parts au budget de l'ONU pour 2007, ainsi qu'une annexe révisée au Protocole EMEP, comme requis par l'Organe exécutif à sa vingt-quatrième session (ECE/EB.AIR/89, par. 76, al. *c* et *d*).

A. État du Fonds d'affectation spéciale, des contributions en nature et des contributions extrabudgétaires

3. On trouvera au tableau 1 ci-après un état récapitulatif des contributions versées au 22 septembre 2008 par les Parties à la Convention pour le financement à long terme de l'EMEP, c'est-à-dire à la fois les contributions obligatoires des Parties au Protocole EMEP situées dans la zone géographique des activités de l'EMEP et les contributions volontaires du Canada et des États-Unis en tant que Parties situées à l'extérieur de cette zone.

4. Sont également indiquées dans ce tableau les contributions en nature. Outre la contribution en espèces qu'il a versée en 2007, le Bélarus a apporté une contribution équivalente en nature pour les travaux de l'Équipe spéciale des inventaires et des projections des émissions.

5. Indépendamment des contributions récapitulées au tableau 1, des contributions volontaires extrabudgétaires sont versées directement aux centres EMEP depuis plusieurs années. En 2007, le Centre de synthèse météorologique-Ouest (CSM-O) a reçu (soit directement de l'organisme qui l'accueille, l'Institut météorologique norvégien, soit par l'intermédiaire de projets financés par le Conseil nordique des ministres et la Communauté européenne) des contributions extrabudgétaires d'un montant total de 428 142 dollars. En 2007 également, le Centre de coordination pour les questions chimiques (CCQC) a reçu de l'Institut norvégien de recherche dans le domaine atmosphérique (NILU), qui l'accueille, l'équivalent de 245 000 dollars. Le Centre de synthèse météorologique-Est (CSM-E) a reçu, toujours en 2007, un montant total de 118 785 dollars par le biais de projets financés par le Compte de l'ONU pour le développement, la Commission européenne, la Commission OSPAR pour la protection du milieu marin de l'Atlantique du Nord-Est et la Commission pour la protection du milieu marin de la mer Baltique (HELCOM).

6. Selon l'état des paiements tenu par le secrétariat, le total des arriérés en espèces et en nature s'élevait en 2007 à 343 695 dollars, dont 27 101 dollars étaient des contributions en espèces non acquittées. Au 22 septembre 2008, l'Italie avait versé sa contribution pour 2008, ainsi que ses arriérés. Malte n'avait pas versé sa contribution pour 2007, et la Roumanie non plus, pour 2006 et 2007. Le Portugal n'avait toujours pas acquitté la totalité de sa contribution pour 2007, bien qu'il ait versé sa contribution pour 2008.

7. Le montant restant de 316 194 dollars correspond aux arriérés de contributions en nature de l'Ukraine pour 1992, 1993, 1994, 1996, 1997, 1998, 1999, 2000 et 2001. Les arriérés de ce

pays pour la période 1992-1994, soit 140 989 dollars, devaient être réglés au moyen d'un projet de construction d'un modèle national d'évaluation de l'impact sur l'environnement des émissions de métaux lourds, approuvé par l'Organe directeur de l'EMEP en 2001. Pour couvrir les arriérés correspondant à la période 1996-2001, équivalant à 175 205 dollars, l'Organe directeur a approuvé, à sa vingt-huitième session, un autre projet consistant à créer une station internationale de référence pour la surveillance de fond au titre de l'EMEP, qui devait être réalisé en étroite coopération avec le CCQC.

8. Faisant suite à la demande que l'Organe directeur de l'EMEP a adressée à l'Ukraine à sa trente et unième session, à savoir fournir des renseignements sur son intention de mettre en œuvre les deux projets pour régler ses arriérés, ou d'acquitter ceux-ci en espèces, la délégation ukrainienne a annoncé à la vingt-cinquième session de l'Organe exécutif que son pays disposait des fonds nécessaires à la mise en œuvre des deux projets et qu'il prévoyait de les exécuter en totalité (ECE/EB.AIR/91, par. 111). Le 5 mars 2008, le secrétariat a reçu de l'Ukraine une lettre concernant les progrès accomplis dans la mise en œuvre de ces projets et en a informé le Bureau de l'Organe directeur. Le CSM-E ne disposait d'aucune information concrète sur le projet ukrainien de construction d'un modèle national d'évaluation de l'impact sur l'environnement des métaux lourds. Suivant en cela la recommandation de son Bureau, l'Organe directeur a estimé à sa trente-deuxième session que ce projet ne présentait plus le même intérêt et a demandé à l'Ukraine de proposer une nouvelle orientation pour le projet qui devait couvrir les arriérés pour la période 1992-1994 (soit l'équivalent de 140 989 dollars) à la vingt-sixième session du Comité exécutif. Faute d'accord sur la modification de ce projet, il serait demandé à l'Ukraine d'acquitter ses arriérés en espèces.

9. S'agissant du projet de création d'une station internationale de surveillance de l'EMEP sur le territoire ukrainien, l'Organe directeur de l'EMEP a été informé que le site de Kosa qui avait d'abord été proposé par l'Ukraine ne répondait pas aux critères de représentativité de l'EMEP car il appartenait à la même maille que la ville d'Ismail. Après un échange de vues entre l'Ukraine et le CCQC pour trouver une solution adéquate pour l'emplacement du site, celui de Trudovoye avait été approuvé et, par conséquent, la mise en œuvre du projet pouvait démarrer.

10. Par ailleurs, comme indiqué dans le tableau 1 ci-après, des versements en espèces pour 2008, d'un montant total de 2 024 531 dollars, avaient été reçus au 22 septembre 2008. Les contributions attendues pour 2008 de l'Espagne, de la France (qui en avait déjà acquitté une partie), de la Grèce (qui, elle aussi, en avait déjà acquitté une partie), de la Hongrie, de l'Irlande, de Malte, du Monténégro, de la Pologne, de la Roumanie, de la Serbie, de la Suède et de l'Ukraine n'avaient toujours pas été versées en espèces au Fonds d'affectation spéciale.

B. Budget et contributions obligatoires pour 2009

11. À sa vingt-cinquième session, l'Organe exécutif avait décidé, en s'appuyant sur la recommandation de l'Organe directeur de l'EMEP, d'accroître le budget de l'EMEP pour la période 2008-2010 et de le porter à 2 358 700 dollars afin de financer les nouvelles priorités et de faire face à l'augmentation des ressources nécessaires, notamment pour les travaux sur les données d'émission et les activités destinées à renforcer la participation des pays de l'Europe orientale, du Caucase et de l'Asie centrale (EOCAC). Il a décidé d'appliquer le barème des quotes-parts au budget de l'ONU pour 2007 comme base de calcul du barème des contributions obligatoires à l'EMEP à compter de 2007.

12. Le Bureau de l'EMEP avait étudié le budget détaillé pour 2009 sur cette base et procédé à certains changements par rapport au budget de 2008, en tenant compte des travaux prioritaires en 2009. Il avait transféré du CCQC au CSM-O 20 000 dollars destinés aux travaux sur les émissions afin que le financement du Centre des inventaires et des projections des émissions (CIPE) fasse l'objet d'un seul contrat de sous-traitance.

13. L'Organe directeur a examiné le budget détaillé pour 2008 et adopté le budget indiqué au tableau 2 ci-après ainsi que le montant des contributions obligatoires des Parties pour 2008, qui figure dans la dernière colonne du tableau 3. Il a recommandé à l'Organe exécutif d'adopter le budget et le montant des contributions pour 2008 (ECE/EB.AIR/GE.1/2008/2, voir les décisions dans le chapitre IX).

C. Décisions proposées

14. L'Organe exécutif voudra peut-être, notamment:

a) Se prononcer sur l'affectation précise des ressources en 2009 (tableau 2) et sur le barème et le montant des contributions obligatoires (deux dernières colonnes du tableau 3);

b) S'associer à l'appel lancé par l'Organe directeur aux Parties au Protocole EMEP pour qu'elles envisagent d'apporter des contributions volontaires supplémentaires (en nature ou en espèces par l'intermédiaire du Fonds d'affectation spéciale) afin que l'EMEP puisse mener à bien les activités prévues dans le plan de travail, en particulier les tâches difficiles dont il devra s'acquitter en 2008, pour préparer l'examen des protocoles, y compris les travaux relatifs aux modèles d'évaluation intégrée (ECE/EB.AIR/GE.1/2008/2, voir les décisions dans le chapitre IX);

c) Prier l'Organe directeur, agissant avec le concours de son Bureau, de lui présenter un projet de budget détaillé pour 2010, ainsi que le plan de travail, pour adoption à sa vingt-septième session; et

d) Demander instamment aux Parties qui ne l'ont pas encore fait de verser leur contribution en espèces pour 2008 au Fonds d'affectation spéciale et, en 2009, de verser leur contribution de manière à ce que celle-ci parvienne au Fonds au cours du premier semestre.

II. ACTIVITÉS DE BASE NON VISÉES PAR LE PROTOCOLE EMEP

15. Le présent chapitre porte sur les ressources nécessaires aux centres de programme qui ne sont pas financés au titre du Protocole EMEP, selon les décisions prises par le Groupe de travail des effets à sa vingt-septième session (ECE/EB.AIR/WG.1/2008/2) et l'Organe directeur de l'EMEP à sa trente-deuxième session (ECE/EB.AIR/GE.1/2008/2). Comme prévu dans la décision 2002/1 révisée, on y trouvera les contributions apportées, en espèces ou en nature, par les Parties en 2008. Ce chapitre présente également, pour que l'Organe exécutif les examine, un budget pour 2009 et des budgets provisoires pour 2010 et 2011.

A. Contributions des Parties en 2007 et 2008 et utilisation de ces montants

16. À sa vingt-cinquième session, l'Organe exécutif a décidé d'adopter, pour les activités de base qui ne sont pas financées au titre du Protocole EMEP, un budget total pour 2008 de

2 152 700 dollars (ECE/EB.AIR/91, par. 115). En s'alignant sur le barème des contributions figurant dans la décision 2002/1 révisée (ECE/EB.AIR/77/Add.1, annexe I, appendice II et ECE/EB.AIR/91, par. 115 e)), le secrétariat a établi un tableau des contributions recommandées. Le Secrétaire exécutif de la CEE a envoyé à toutes les Parties une lettre leur communiquant ce tableau, ainsi que le texte de la décision 2002/1 révisée, une note justificative informative élaborée par le secrétariat et les coordonnées bancaires du Fonds d'affectation spéciale. Les Parties ont été invitées à verser au Fonds la contribution approuvée.

17. À la fin de 2007 et au début de 2008, d'autres Parties ont versé des contributions en application de la décision que l'Organe exécutif avait prise à sa vingtième session concernant les contributions au Fonds d'affectation spéciale pour 2007. Un tableau des contributions pour 2006 (tableau 4) ainsi que le tableau des contributions pour 2007 (tableau 5) sont joints pour information. Pour 2008, 29 Parties au total ont versé des contributions représentant un montant total de 594 728 dollars (au 20 septembre 2008), dont 401 367 dollars de contributions en espèces au Fonds d'affectation spéciale et 193 361 dollars de contributions en nature.

18. Tout au long de 2008, les Parties ont versé des contributions en espèces au Fonds d'affectation spéciale conformément à la décision 2002/1 révisée (tableau 6). Certaines d'entre elles ont été réservées à des centres de programme précis, et cette destination est indiquée dans le tableau, tandis que d'autres n'ont pas été réservées, et cette mention est portée en tête de colonne. Des précisions sur les centres qui sont visés dans le premier cas sont données dans une note qui figure au bas du tableau. Celui-ci indique également la contribution demandée aux Parties ainsi que le montant réellement versé.

19. Comme cela est possible en vertu de la décision 2002/1 révisée, l'Allemagne et la Suède ont informé le secrétariat de leurs contributions en nature pour 2008 et, après avoir reçu la confirmation que les centres concernés en avaient bien accusé réception, le secrétariat a inclus les montants correspondants dans le tableau 6. Le secrétariat n'a pas reçu d'autres informations sur les contributions en nature relevant ou non de la décision 2002/1 révisée de l'Organe exécutif.

20. L'Organe exécutif voudra peut-être noter qu'en sus des contributions en espèces dont le montant est indiqué aux tableaux 4, 5 et 6, un apport substantiel a été fourni par les pays chefs de file de programme et les pays qui accueillent les centres de programme. Plusieurs Parties ont par ailleurs fourni un appui supplémentaire en accueillant des réunions d'équipes spéciales, des ateliers ou des réunions d'experts.

21. L'utilisation des contributions en espèces, réservées ou non réservées, et des contributions en nature en 2008 (au 20 septembre 2008) est indiquée en détail au tableau 7 et présentée pour la période 2000-2008 au tableau 8. Un consultant a été recruté pour aider à établir des rapports de fond sur les activités sur les effets et à préparer un rapport d'ensemble et son résumé (ECE/EB.AIR/WG.1/2008/15). Les contributions étant reçues tout au long de l'année sans préavis des montants à recevoir, il n'est pas possible de planifier des contrats avec les centres. Les contrats sont donc établis au cas par cas, selon la disponibilité des fonds.

B. Budget et contributions nécessaires pour 2009 et budgets provisoires pour 2010 et 2011

22. À sa vingt-cinquième session, l'Organe exécutif a décidé d'adopter, pour les activités de base qui ne sont pas financées au titre du Protocole EMEP, un budget provisoire pour 2009 de 2 152 700 dollars (comprenant les 3 % de dépenses d'appui au programme). Le Groupe de

travail des effets a donc adopté, à sa vingt-septième session, un budget détaillé pour les activités de base en 2009 (ECE/EB.AIR/WG.1/2008/2) (voir le tableau 8) d'un montant total de 1 850 000 dollars (soit 1 905 500 dollars après majoration de 3 % au titre des dépenses d'appui au programme). En outre, l'Organe directeur de l'EMEP est convenu que le budget de 2009 du Centre pour les modèles d'évaluation intégrée (CMEI), qui n'est pas financé par l'EMEP, serait toujours de 240 000 dollars (soit, après la majoration de 3 %, 247 200 dollars). Le budget total pour 2009 s'élève donc à 2 152 700 dollars (y compris les dépenses d'appui), ce qui correspond au budget estimatif provisoire établi en 2007.

23. À sa vingt-septième session, le Groupe de travail des effets est convenu d'un budget provisoire au titre des activités de base pour les années 2010 et 2011 de 2 152 700 dollars par an, y compris un budget provisoire pour le CMEI de 240 000 dollars (hors dépenses d'appui) qui a été par la suite adopté par l'Organe directeur de l'EMEP.

C. Décisions proposées

24. L'Organe exécutif voudra peut-être, notamment:

a) Prendre note des contributions versées au Fonds d'affectation spéciale pour 2008 et se féliciter des paiements effectués, tout en déplorant l'absence de réaction de nombreuses Parties;

b) Décider que les principales dépenses de coordination au titre du financement des activités de base liées à l'application de la Convention et de ses protocoles, autres que celles qui sont financées par le Protocole EMEP, s'élèveront à 2 152 700 dollars en 2009 et, provisoirement, à 2 152 700 dollars en 2010, et 2 152 700 dollars en 2011;

c) Demander au secrétariat d'informer les Parties des contributions qui ont été approuvées pour constituer le budget de 2009, en les invitant à procéder comme convenu dans la décision 2002/1 révisée;

d) Prier instamment toutes les Parties qui ne l'ont pas encore fait d'envisager de verser les contributions approuvées au Fonds d'affectation spéciale afin de financer les activités de base sans retard excessif;

e) Noter, en s'en félicitant, l'appui essentiel qui est fourni à la Convention et à ses organes par les pays chefs de file, les pays qui hébergent des centres de coordination et ceux qui organisent des réunions, ainsi que les pays qui financent les activités de leurs centres de liaison ou points de contact nationaux et la participation active d'experts nationaux.

III. FONDS D'AFFECTION SPÉCIALE DESTINÉ À APPUYER LES PAYS EN TRANSITION

25. À sa vingt-deuxième session, l'Organe exécutif a débattu de l'avenir de la Convention, a pris note de l'importance des travaux relevant de la Convention dans les pays de l'EOCAC et s'est félicité du démarrage du projet CAPACT¹ de la CEE, qui est financé par le Compte pour le

¹ Renforcement des capacités en matière de gestion de la qualité de l'air et d'application de techniques non polluantes de combustion du charbon en Asie centrale.

développement de l'ONU (ECE/EB.AIR/83, par. 56, al. f). Il a également noté la nécessité d'organiser des ateliers et d'élaborer des manuels et des guides pratiques pour encourager l'application de la Convention dans les pays de l'EOCAC, tout en reconnaissant combien il importait de disposer de ressources suffisantes pour ce travail (ECE/EB.AIR/83, par. 56, al. g).

26. À la vingt-troisième session de l'Organe exécutif, le secrétariat, ayant pris note de la nécessité de renforcer les capacités pour soutenir la mise en œuvre de la Convention dans tous les pays en transition, a prévu de faire fond sur les travaux entrepris en Asie centrale dans le contexte du projet CAPACT en élargissant ce dernier aux Parties de la région de l'EOCAC et en recourant à cette fin à un fonds d'affectation spéciale («projet E112»).

27. Un certain nombre de Parties, conscientes de la nécessité de renforcer les capacités dans les pays en transition, ainsi qu'il ressort du plan d'action révisé pour associer les pays de l'EOCAC aux travaux relevant de la Convention (ECE/EB.AIR/AG.5/2008/11), ont versé des contributions au Fonds d'affectation spéciale.

28. En 2006, le Canada, la Finlande, la Norvège, les Pays-Bas, la République tchèque, la Suède et la Suisse ont répondu à l'appel de l'Organe exécutif les invitant à contribuer au Fonds d'affectation spéciale (tableau 11). Le montant total des contributions reçues pour l'année s'élevait à 244 219,69 dollars. Ces contributions étaient en grande partie réservées à des applications particulières.

29. En 2007, des contributions ont été reçues des Pays-Bas (à la fois à titre de contribution à des ateliers et à des activités générales et à titre de versement partiel pour un projet axé sur les Balkans occidentaux), de la Suisse (non réservées) et de la Norvège (non réservées). Le montant global de ces contributions, qui dépassaient les 370 000 dollars, a été en grande partie alloué au projet axé sur les Balkans occidentaux (plus de 280 000 dollars).

30. Les dépenses pour 2007 se sont élevées au total à 87 762 dollars (tableau 12), chiffre bien inférieur à celui des recettes car aucune dépense n'avait encore été effectuée pour le projet concernant les Balkans occidentaux, et le démarrage du projet à réaliser en République de Moldova avait pris du retard en raison des difficultés à se mettre d'accord sur les modalités contractuelles.

31. Pour 2008, aucune contribution n'a été reçue au 1^{er} octobre, encore qu'un versement de la Norvège ait été notifié officieusement et que les Pays-Bas puissent effectuer d'autres versements pour financer le projet relatif aux Balkans occidentaux; c'est pourquoi leurs noms apparaissent dans le tableau 13.

32. Les montants engagés et dépenses prévues pour 2008 (tableau 14), s'élèvent aux environs de 150 000 dollars, chiffre qui inclut, comme dans le rapport financier présenté à l'Organe exécutif à sa vingt-cinquième session (ECE/EB.AIR/2007/2), une somme de 66 120 dollars destinée au projet pour la République de Moldova financé par la République tchèque, qui devait être approuvé dans le cadre d'un mécanisme de don de l'ONU, ainsi qu'un montant estimatif pour la participation d'experts à la vingt-sixième session de l'Organe exécutif. Les dépenses au titre du projet relatif aux Balkans occidentaux étaient minimales au 1^{er} octobre 2008 en raison des difficultés rencontrées pour établir des centres de liaison dans les cinq pays appelés à participer au projet.

33. Un projet de budget pour 2009 (tableau 15), d'un montant de 485 900 dollars (englobant les 13 % de dépenses d'appui de l'ONU), comprend plusieurs rubriques reportées des années précédentes. Il n'inclut pas le projet financé par la République tchèque car celui-ci figure dans le budget pour 2008. Par ailleurs, de nouvelles dépenses (et des versements des Pays-Bas) pourraient être à prévoir pour le projet relatif aux Balkans occidentaux.

34. Comme indiqué l'année dernière, un problème persistant tient à la nécessité d'organiser et de réaliser des projets avec succès dans les pays de l'EOCAC et de l'Europe du Sud-Est. Bien que le secrétariat puisse gérer les petits projets, il lui est difficile de prendre en charge les projets qui prennent de l'ampleur ou deviennent plus ambitieux compte tenu des ressources dont il dispose actuellement et de la distance qui le sépare du lieu où se déroule le projet. L'Organe exécutif est invité à poursuivre son examen des moyens de mieux gérer les projets.

35. L'Organe exécutif voudra peut-être, notamment:

a) Se féliciter des contributions au Fonds d'affectation spéciale et remercier les pays qui les ont versées;

b) Se féliciter des contributions en nature de plusieurs pays en vue de favoriser le renforcement des capacités dans les pays de l'EOCAC et de l'Europe du Sud-Est, grâce en particulier à des réunions d'équipes spéciales ou de groupes d'experts dans ces sous-régions;

c) Approuver la liste des activités et le budget de 485 900 dollars proposé pour le projet E112 pour 2009 et les budgets provisoires d'un montant de 400 000 dollars pour 2010 et 2011;

d) Noter qu'un grand nombre de Parties ne contribuent pas activement à cet important domaine d'activité, prier instamment toutes les Parties de verser des contributions au Fonds d'affectation spéciale, dès que possible en 2009, afin que le secrétariat puisse mettre ses plans à exécution, et exhorter tout spécialement celles qui n'ont pas encore versé de contributions à étudier les moyens de combler le déficit de financement et de participer aux activités prévues pour 2009;

e) Inviter de nouveau toutes les Parties, mais en particulier celles qui animent des équipes spéciales ou des groupes d'experts, à promouvoir des activités telles que l'organisation d'ateliers spéciaux dans les pays de l'EOCAC et de l'Europe du Sud-Est, et à collaborer avec le secrétariat afin d'organiser ce type d'activités.

IV. FONDS D'AFFECTION SPÉCIALE DESTINÉ À FINANCER LES DÉPLACEMENTS DU SECRÉTARIAT

36. À sa vingt-quatrième session, l'Organe exécutif a examiné les problèmes liés aux procédures de financement des déplacements du secrétariat de la CEE pour les réunions tenues dans le cadre de la Convention et celles où le secrétariat représente la Convention.

37. Pour améliorer les procédures et éviter aux membres du secrétariat des situations particulièrement difficiles, l'Organe exécutif a approuvé la décision 2006/12, dans laquelle il a:

- a) Décidé que les frais de voyage des membres du secrétariat qui se rendent à des réunions de la Convention, ou à des réunions où ils représentent la Convention, devraient être, chaque fois que possible, financés par un Fonds d'affectation spéciale de l'ONU;
- b) Demandé au secrétariat d'inviter les Parties à verser des contributions volontaires au Fonds d'affectation spéciale, en rappelant aux pays chefs de file et aux Parties hôtes qu'il est nécessaire de financer l'appui apporté par le secrétariat aux réunions qu'ils accueillent;
- c) Prié instamment les Parties de contribuer au Fonds d'affectation spéciale pour que le secrétariat puisse apporter un appui efficace au cours des réunions; et
- d) Demandé au secrétariat de lui présenter un rapport annuel sur le Fonds d'affectation spéciale et sur les dépenses de voyage du secrétariat.

38. Au début de 2007 comme de 2008, le secrétariat a invité les Parties à verser des contributions volontaires, comme prévu dans la décision 2006/12 de l'Organe exécutif. La plupart des Parties n'ont pas encore donné suite à cette demande. Les Pays-Bas ont versé 41 040 dollars (30 000 euros) au Fonds d'affectation spéciale en 2007 pour des réunions associées aux organismes dont ils sont le chef de file. Le secrétariat a utilisé ces fonds pour participer aux réunions de l'Équipe spéciale des modèles d'évaluation intégrée et du Centre de coordination des effets.

39. Quelques Parties ont indiqué avoir éprouvé de la difficulté à contribuer au Fonds d'affectation spéciale et ont suggéré la mise en place d'un système de réservations et de versements anticipés pour ne pas obliger les membres du secrétariat à effectuer des dépenses puis à en réclamer le remboursement.

40. Les membres du secrétariat ont continué à assister aux réunions qui ont eu lieu jusqu'à maintenant en 2008, parfois en bénéficiant d'une aide anticipée, parfois en se faisant rembourser après un déplacement. Le secrétariat déplore le peu de progrès accomplis dans la mise en place d'un meilleur système de financement et espère que la situation s'améliorera au cours de l'année à venir.

41. L'Organe exécutif est invité à:

- a) Accueillir avec satisfaction les efforts accomplis par certaines Parties afin de contribuer au Fonds d'affectation spéciale pour les déplacements du secrétariat;
- b) Prendre note que certaines Parties chefs de file et Parties hôtes éprouvent de la difficulté à verser une contribution au Fonds d'affectation spéciale mais à saluer les efforts accomplis à cet égard en concevant un système de versements anticipés des frais de voyage et indemnités de subsistance;
- c) Prier instamment les Parties qui ne l'ont pas encore fait de verser des contributions volontaires au Fonds d'affectation spéciale pour que le secrétariat puisse apporter un appui efficace au cours des réunions; et
- d) Demander au secrétariat d'inviter les Parties à contribuer au Fonds d'affectation spéciale et de lui présenter un rapport annuel sur le fonds et sur les dépenses de voyage du secrétariat.

Tableau 1
Contributions au financement de l'EMEP (en dollars É.-U. au 22 septembre 2008)

Parties	Date d'entrée en vigueur du Protocole EMEP	Contributions reçues			Arriérés jusqu'en 2007	Contributions 2008	
		1981-1987	1988-2007			Attendues	Versées
			En nature	En espèces			
Allemagne	28/01/1988	416 826		7 341 170		459 170	447 860
Autriche	28/01/1988	46 408		707 266		47 490	47 490
Bélarus	28/01/1988		118 605	1 860		1 070	1 070
Belgique	28/01/1988	64 761		906 377		59 000	59 000
Bosnie-Herzégovine	06/03/1992			4 085		320	320
Bulgarie	28/01/1988	3 400 ^a	56 769	6 090		1 070	1 070
Canada	28/01/1988	37 798		48 816		volontaire	
Chypre	18/02/1992			21 388		2 360	2 360
Croatie	08/10/1992			30 801		2 680	2 680
Danemark	28/01/1988	52 500		569 640		39 560	39 560
Espagne	28/01/1988	61 303		1 827 258		158 890	
Estonie	07/03/2002			3 396		860	860
États-Unis	28/01/1988	40 000		124 850		volontaire	
Fédération de Russie	28/01/1988		2 434 909	684 795		64 240	64 208
Finlande	28/01/1988	140 333		439 691		30 190	30 165
France	28/01/1988	30 000		5 057 119		337 320	307 220
Grèce	22/09/1988			346 261		31 910	27 400
Hongrie	28/01/1988	2 250 ^a	22 695	106 555		13 060	
Irlande	28/01/1988	9 754		207 544		23 820	
Italie	12/04/1989			3 467 781		271 900	271 900
Lettonie	19/05/1997			10 309		960	960
Liechtenstein	28/01/1988	160		6 189		540	540
Lituanie				3 330		1 660	1 660
Luxembourg	28/01/1988	671		52 117		4 550	4 550
Malte	12/06/1997			5 310	720	910	
Monaco	25/11/1999			1 492		160	160
Monténégro	23/10/2006					50	
Norvège	28/01/1988	151 099		572 510		41 860	41 860
Pays-Bas	28/01/1988	159 816		1 356 666		100 270	100 262
Pologne	13/12/1988	9 000 ^a	122 337	240 433		26 820	
Portugal	10/04/1989	7 050		257 171	170	28 210	28 210
République tchèque	01/01/1993			164 162		15 040	15 020
Roumanie	27/07/2003			5 780	6 200	3 750	

Parties	Date d'entrée en vigueur du Protocole EMEP	Contributions reçues			Arriérés jusqu'en 2007	Contributions 2008	
		1981-1987	1988-2007			Attendues	Versées
			En nature	En espèces			
Royaume-Uni	28/01/1988	227 495		4 061 823		355 580	355 580
Serbie	27/04/1992			35 695		1 120	
Slovénie	06/07/1992			46 066		5 140	5 140
Suède	28/01/1988	163 034		943 055		57 340	
Suisse	28/01/1988	57 922		1 003 898		65 100	65 100
Turquie	28/01/1988	16 336		303 553		20 400	20 400
Ukraine	28/01/1988		180 164	27 667	316 194 ^b	2 410	
Communauté européenne	28/01/1988	74 559		1 223 318		78 550	78 556
Ex-RDA		16 000 ^a	155 052				
Ex-Tchécoslovaquie		9 000 ^a	104 405				
Ex-URSS		1 593 000 ^a	1 076 522				
Ex-Yougoslavie		4 056		21 643			
Total (en espèces)		2 174 651		32 298 770	27 101	2 358 700	2 024 531
Total (en nature)		1 632 650	4 271 458		316 194	1 070	0 ^a
Total général	41 Parties	3 394 531	36 570 228		343 295	2 359 770	2 024 531

^a Contributions en nature. Il est prévu que le Bélarus verse une contribution volontaire en nature équivalant à sa contribution obligatoire en espèces.

^b Les arriérés de l'Ukraine comprennent des contributions en nature représentant en valeur 316 194 dollars. L'Organe directeur de l'EMEP a approuvé deux projets équivalant respectivement à 140 989 et 175 205 dollars afin de couvrir les arriérés de l'Ukraine pour 1992 à 1994 et 1996 à 2001.

Tableau 2
Projet de budget de l'EMEP pour 2009 financé par
des contributions obligatoires (en dollars É.-U.)

		TOTAL	CCQC	CSM-E	CSM-O
I.	Financé au moyen du Fonds d'affectation spéciale de l'EMEP				
A.	Dépôts acides et eutrophisation				
	Modélisation (modèle eulérien unifié) ^a	100 000			100 000
	Mesures ^b	120 000	120 000		
B.	Photo-oxydants				
	Modélisation (modèle eulérien unifié) ^a	100 000			100 000
	Mesures ^b	130 000	130 000		
C.	Métaux lourds				
	Modélisation ^a	100 000		100 000	
	Mesures ^b	105 000	105 000		
D.	Polluants organiques persistants				
	Modélisation ^a	170 000		170 000	
	Mesures ^b	140 000	140 000		
E.	Modèles d'évaluation intégrée	105 000			105 000 ^c
F.	Particules fines ^d				
	Modélisation (modèle eulérien unifié) ^a	250 000			250 000
	Mesures ^b	215 000	215 000		
G.	Validation des données sur les émissions aux fins de la modélisation	20 000		10 000	10 000
H.	Base de données sur les émissions et vérification des données				
	Base de données	130 000			130 000 ^f
	Vérification et examens	70 000			70 000 ^f
	Estimations des experts	20 000			20 000 ^f
I.	Coopération avec les programmes nationaux	235 000	100 000 ^e	55 000	30 000 50 000
J.	Plus petite échelle				*
K.	Liens avec l'échelle mondiale	280 000	60 000	130 000	90 000
	Total partiel (A à K)	2 290 000	870 000	465 000	955 000
L.	Dépenses d'appui au programme (3 % de A à K)	68 700			
Total (A-L)		2 358 700			

^a La «modélisation» englobe la préparation des données à utiliser pour l'exploitation des modèles (données d'émission, données météorologiques, etc.), la construction et la vérification des modèles et les calculs correspondants.

^b Les «mesures» englobent les opérations de vérification et de stockage des données ainsi que de contrôle et d'assurance de la qualité.

^c Montant destiné à permettre au Centre pour les modèles d'évaluation intégrée de financer les services de consultants extérieurs.

^d Les travaux menés au CSM-E sur les particules relèvent de la ligne budgétaire consacrée aux métaux lourds et aux POP (C et D).

^e Mise en œuvre de la stratégie de surveillance.

^f Montant destiné à permettre au Centre des inventaires et des projections des émissions de financer les services de consultants extérieurs.

* Contribution en nature du Royaume-Uni.

Tableau 3
Barème des contributions au budget de l'EMEP calculées sur la base du barème des quotes-parts
au budget de l'ONU pour 2007 et montants des contributions pour 2009

Parties	Quote-part au budget ONU 2007 (%)	Part du budget EMEP (%)	Barème des contributions à l'EMEP (%)	Contribution 2009 (dollars É.-U.)
Bélarus	0,020	0,0453	0,0454	1 070
Bosnie-Herzégovine	0,006	0,0132	0,0136	320
Canada	2,977	volontaire	volontaire	volontaire
Croatie	0,050	0,1132	0,1135	2 680
États-Unis	22,000	volontaire	volontaire	volontaire
Fédération de Russie	1,200	2,7179	2,7236	64 240
Liechtenstein	0,010	0,0226	0,0227	540
Monaco	0,003	0,0068	0,0068	160
Monténégro	0,001	0,0023	0,0023	50
Norvège	0,782	1,7712	1,7749	41 860
Serbie	0,021	0,0476	0,0477	1,120
Suisse	1,216	2,7542	2,7599	65 100
Turquie	0,381	0,8629	0,8647	20 400
Ukraine	0,045	0,1019	0,1021	2 410
Allemagne	8,577	19,4264	19,4670	459 170
Autriche	0,887	2,0090	2,0132	47 490
Belgique	1,102	2,4960	2,5012	59 000
Bulgarie	0,020	0,0453	0,0454	1 070
Chypre	0,044	0,0997	0,0999	2 360
Danemark	0,739	1,6738	1,6773	39 560
Espagne	2,968	6,7223	6,7364	158 890
Estonie	0,016	0,0362	0,0363	860
Finlande	0,564	1,2774	1,2801	30 190
France	6,301	14,2714	14,3012	337 320
Grèce	0,596	1,3499	1,3527	31 910
Hongrie	0,244	0,5526	0,5538	13 060
Irlande	0,445	1,0079	1,0100	23 820
Italie	5,079	11,5036	11,5277	271 900
Lettonie	0,018	0,0408	0,0409	960

Parties	Quote-part au budget ONU 2007 (%)	Part du budget EMEP (%)	Barème des contributions à l'EMEP (%)	Contribution 2009 (dollars É.-U.)
Lituanie	0,031	0,0702	0,0704	1 660
Luxembourg	0,085	0,1925	0,1929	4 550
Malte	0,017	0,0385	0,0386	910
Pays-Bas	1,873	4,2422	4,2511	100 270
Pologne	0,501	1,1347	1,1371	26 820
Portugal	0,527	1,1936	1,1961	28 210
République tchèque	0,281	0,6364	0,6378	15 040
Roumanie	0,070	0,1585	0,1589	3 750
Royaume-Uni	6,642	15,0437	15,0752	355 580
Slovaquie	0,063	0,1427	0,1430	3 370
Slovénie	0,096	0,2174	0,2179	5 140
Suède	1,071	2,4258	2,4308	57 340
Communauté européenne		3,3300	3,3300	78 550
Total		99,7984	100,000	2 358 700
Parties à la Convention, mais non au Protocole EMEP:				
Albanie	0,006	0,0136		
Arménie	0,002	0,0045	n.d.	n.d.
Azerbaïdjan	0,005	0,0113	n.d.	n.d.
Ex-République yougoslave de Macédoine	0,005	0,0113	n.d.	n.d.
Géorgie	0,003	0,0068	n.d.	n.d.
Islande	0,037	0,0838	n.d.	n.d.
Kazakhstan	0,029	0,0657	n.d.	n.d.
Kirghizistan	0,001	0,0023	n.d.	n.d.
République de Moldova	0,001	0,0023	n.d.	n.d.
Total (à l'exclusion du Canada et des États-Unis)	42,681	100,000		

Tableau 4

Contributions en espèces et en nature réservées ou non réservées pour 2006, aux fins du financement des activités de base relevant de la Convention (en dollars É.-U.)

(Pour plus de précisions au sujet de l'intitulé des colonnes et de la situation de certaines Parties, se reporter aussi aux notes qui figurent après le tableau 6)

	PIC-Forêts	PIC-Eaux	PIC-Matériaux	PIC-Végétation	PIC-SI	PIC-Cartographie	Santé	CMEI	Non réservées	Contribution approuvée	Total reçu	Arriérés
Albanie												
Allemagne	27 705									488 533	27 705	
Arménie									100	100	100	
Autriche	2 360								44 998	47 358	47 358	
Azerbaïdjan										200		
Bélarus									950	950	950	
Belgique									65 915	56 460	65 915	29 519
Bosnie-Herzégovine										200		
Bulgarie	525								650	650	1 175	
Canada										volontaire		
Chypre									1 900	1 900	1 900	
Croatie	225								1 950	1 950	2 175	
Danemark									37 456	37 456	37 456	
Espagne	5 310								125 959	125 959	131 269	
Estonie	262								1 000	500	1 262	
États-Unis									10 000	volontaire	10 000	
Ex-Rép. yougoslave de Macédoine										300		
Fédération de Russie										60 010		
Finlande	1 585									26 104	1 585	
France	17 986									323 355	17 986	
Géorgie									250	250	250	264
Grèce										26 955		
Hongrie	675								6 001	6 001	6 676	
Irlande									14 702	14 702	14 702	
Islande									1 650	1 650	1 650	
Italie										253 280		
Kazakhstan										1 400		
Kirghizistan										50		
Lettonie									500	500	500	
Liechtenstein	30								300	300	330	
Lituanie									829	850	829	
Luxembourg	129								4 001	4 001	4 130	
Malte										750		
Moldova									100	100	100	
Monaco									200	200	200	
Monténégro												
Norvège	1 695	32 280								32 305	33 975	

	PIC-Forêts	PIC-Eaux	PIC-Matériaux	PIC-Végétation	PIC-SI	PIC-Cartographie	Santé	CMEI	Non réservées	Contribution approuvée	Total reçu	Arriérés
Pays-Bas						86 915*				86 915	86 915	
Pologne	2 130								18 903	18 903	21 033	
Portugal										23 104		
République tchèque	1 500								10 152	10 152	11 652	
Roumanie									2 900	2 900	2 900	
Royaume-Uni				184 468#	6 180#			31 352#		276 847	222 000	
Serbie										1 000		
Slovaquie	810								2 960	2 150	3 770	
Slovénie									4 051	4 051	4 051	
Suède			54 200‡		22 238‡					51 346	76 438	
Suisse	3 365						20 000#		63 292	63 711	86 657	
Turquie										22 004		
Ukraine										2 650		
Communauté européenne									71 665	71 685	71 665	
Total, Contributions 2006	66 292	32 280	54 200	184 468	28 418	86 915	20 000	31 352	493 335	2 152 700	997 260	29 783

* Contribution en nature.

‡ Contribution en nature d'une valeur de 390 000 et 160 000 couronnes suédoises, respectivement.

§ Contribution en nature d'une valeur de 25 000 francs suisses.

Contribution en nature d'une valeur de 100 000, 3 350 et 16 996 livres sterling, respectivement.

Contribution de 34 906 dollars de la France réservée pour le PIC-Forêts pour les années 2004 et 2005.

Contribution de 26 550 dollars de l'Espagne réservée pour le PIC-Forêts pour les années 1999, 2000, 2002, 2003 et 2005.

Note: Voir aussi les notes figurant séparément concernant les tableaux 4, 5 et 6.

Tableau 5

Contributions en espèces et en nature, réservées ou non réservées, pour 2007 aux fins du financement des activités de base relevant de la Convention (en dollars É.-U.)

(Pour plus de précisions au sujet de l'intitulé des colonnes et de la situation de certaines Parties, se reporter aussi aux notes qui figurent après le tableau 6)

	PIC-Forêts	PIC-Eaux	PIC-Matériaux	PIC-Végétation	PIC-SI	PIC-Cartographie	Santé	CMEI	Non réservées	Contribution approuvée	Total reçu	Arriérés
Albanie												
Allemagne	27 705									488 533	27 705	
Arménie									100	100	100	
Autriche	2 360								44 998	47 358	47 358	
Azerbaïdjan										200		
Bélarus									950	950	950	
Belgique									65 915	56 460	65 915	29 519
Bosnie-Herzégovine										200		
Bulgarie	525								650	650	1 175	
Canada										volontaire		
Chypre									1 900	1 900	1 900	
Croatie	225								1 950	1 950	2 175	
Danemark									37 456	37 456	37 456	
Espagne	5 310								125 959	125 959	131 269	
Estonie	262								1 000	500	1 262	
États-Unis									10 000	volontaire	10 000	
Ex-Rép. yougoslave de Macédoine										300		
Fédération de Russie										60 010		
Finlande	1 585									26 104	1 585	
France	17 986								34 906	323 355	52 892	
Géorgie									250	250	250	264
Grèce										26 955		
Hongrie	675								6 001	6 001	6 676	
Irlande									14 702	14 702	14 702	
Islande									1 650	1 650	1 650	
Italie										253 280		
Kazakhstan										1 400		
Kirghizistan										50		
Lettonie									500	500	500	
Liechtenstein	30								300	300	330	
Lituanie									829	850	829	
Luxembourg	129								4 001	4 001	4 130	
Malte										750		
Moldova									100	100	100	
Monaco									200	200	200	
Monténégro												
Norvège	1 695	32 280								32 305	33 975	
Pays-Bas						86 915*				86 915	86 915	
Pologne	2 130								18 903	18 903	21 033	
Portugal										23 104		
République tchèque	1 500								10 152	10 152	11 652	
Roumanie									2 900	2 900	2 900	
Royaume-Uni				184 468#	6 180#			31 352#		276 847	222 000	
Serbie										1 000		
Slovaquie	810								2 960	2 150	3 770	
Slovénie									4 051	4 051	4 051	
Suède			54 200‡		22 238‡					51 346	76 438	
Suisse	3 365						20 000§		63 292	63 711	86 657	
Turquie										22 004		
Ukraine										2 650		
Communauté européenne									71 665	71 685	71 665	
Total, contributions 2007	66 292	32 280	54 200	184 468	28 418	86 915	20 000	31 352	493 335	2 152 700	1 032 166	29 783

‡ Contribution en nature d'une valeur de 390 000 et 160 000 couronnes suédoises, respectivement.

§ Contribution en nature d'une valeur de 25 000 francs suisses.

Contribution en nature d'une valeur de 100 000, 3 350 et 16 996 livres sterling, respectivement.

Note: Voir aussi les notes figurant séparément concernant les tableaux 4, 5 et 6.

Tableau 6

Contributions en espèces et en nature, réservées ou non réservées, pour 2008 aux fins du financement des activités de base relevant de la Convention (en dollars É.-U., au 20 septembre 2008)
(Pour plus de précisions au sujet de l'intitulé des colonnes et de la situation de certaines Parties, se reporter aussi aux notes figurant séparément)

	PIC-Forêts	PIC-Eaux	PIC-Matériaux	PIC-Végétation	PIC-SI	PIC-Cartographie	Santé	CMEI	Non réservées	Contribution approuvée	Total reçu	Arriérés
Albanie										293		
Allemagne							15 886#			418 192	15 886	
Arménie									98	98	98	
Autriche									57 358	43 248	57 358	
Azerbaïdjan									244	244	244	
Bélarus									975	975	975	
Belgique									38 723	53 731	38 723	
Bosnie-Herzégovine									293	293	293	
Bulgarie									975	975	975	
Canada									17 687	volontaire	17687	
Chypre										2 145		
Croatie									2 348	2 348	2 348	
Danemark									31 360	36 032	31 360	
Espagne										144 712		
Estonie										780		
États-Unis										volontaire		
Ex-Rép. yougoslave de Macédoine									300	244	300	
Fédération de Russie										58 509		
Finlande	1 585									27 499	1 585	
France	16 706*									307 220	16 706	
Géorgie										146		
Grèce										29 059		
Hongrie									11 897	11 897	11 897	
Irlande									21 697	21 697	21 697	
Islande									1 804	1 804	1 804	
Italie										247 639		
Kazakhstan										1 414		
Kirghizistan										49		
Lettonie										878		
Liechtenstein									488	488	488	
Lituanie										1 511		
Luxembourg	129								4 144	4 144	4 273	
Malte										829		
Moldova										49		
Monaco									145	146	145	
Monténégro									49		49	
Norvège		38 103								38 128	38 103	
Pays-Bas										91 323		
Pologne										24 427		
Portugal										25 695		
République tchèque									13 701	13 701	13 701	
Roumanie										3 413		
Royaume-Uni				177 475&						323 847	177 475	
Serbie									1 024	1 024	1 024	
Slovaquie									3 072	3 072	3 072	
Slovénie										4 681		
Suède	5 548									52 219	5 548	
Suisse									59 264	59 289	59 264	
Turquie										18 577		
Ukraine										2 194		
Communauté européenne									71 650	71 685	71 650	
Total, contributions 2008	23 968	38 103		177 475			15 886		339 296	2 152 700	594 728	

& Contribution en nature.

Contribution en nature d'une valeur de 10 072 euros.

* Contribution d'une valeur de 11 310 euros.

Note: Voir aussi les notes figurant séparément concernant les tableaux 4, 5 et 6.

Notes concernant les tableaux 4, 5 et 6:

PIC-Forêts:	Contributions réservées au Centre du programme du PIC-Forêts.
PIC-Eaux:	Contributions réservées au Centre du programme du PIC-Eaux.
PIC-Matériaux:	Contributions réservées au Centre du programme du PIC-Matériaux.
PIC-Végétation:	Contributions réservées au Centre du programme du PIC-Végétation.
PIC-SI:	Contributions réservées au Centre du programme du PIC-Surveillance intégrée.
PIC-Cartographie:	Contributions réservées au Centre de coordination pour les effets et à ses travaux pour le PIC-Modélisation et Cartographie.
Santé:	Contributions réservées à l'Équipe spéciale des aspects sanitaires.
CMEI:	Contributions réservées au Centre pour les modèles d'évaluation intégrée.
Non réservées:	Contributions reçues pour le Fonds d'affectation spéciale qui n'ont été réservées à aucun centre.
Contribution approuvée:	Contribution décidée par l'Organe exécutif et demandée par le Secrétaire exécutif.
Total reçu:	Montant total des contributions, réservées et non réservées.
Arriérés:	Sommes reçues au titre de contributions d'années antérieures.

Dans la décision 2002/1 du Conseil exécutif, aucune contribution n'a été approuvée pour l'Albanie, qui est devenue Partie à la Convention en 2005.

À des fins d'uniformisation des différents tableaux annuels, la «République de Moldova» est maintenant indiquée sous la rubrique «Moldova».

La contribution approuvée pour la Serbie-et-Monténégro est indiquée sous la rubrique de la Serbie. Aucune contribution n'a été approuvée pour le Monténégro dans la décision 2002/1 du Conseil exécutif.

Tableau 7

Contributions enregistrées pour financer en partie les activités relatives aux effets en 2008
(en dollars É.-U., au 20 septembre 2008)

	Contributions en espèces payées par le Fonds d'affectation spéciale		Contributions en nature	Total des contributions enregistrées	Budget 2008	Déficit budgétaire en %
	Réservées	Non réservées *				
PIC-Forêts	71 000	67 000		138 000	305 000	55
PIC-Eaux	32 000	67 000		99 000	260 000	62
PIC-Matériaux		67 000		67 000	310 000	78
PIC-Végétation		67 000	177 475	244 475	250 000	2
PIC-Surveillance intégrée		67 000		67 000	300 000	78
PIC-Cartographie		67 000		67 000	310 000	78
Équipe spéciale des aspects sanitaires		67 000	15 886	82 886	115 000	28
Centre pour les modèles d'évaluation intégrée (CMEI)		97 000		97 000	240 000	60
Total	103 000	566 000	193 361	862 361	2 090 000	

* Les contributions non réservées ont été réparties à égalité entre les PIC, l'Équipe spéciale des aspects sanitaires et le CMEI (y compris, pour ce dernier, un montant supplémentaire provenant de l'accumulation des sommes allouées et des contributions réservées au cours des années antérieures).

Note: Viennent s'ajouter au budget total les dépenses d'appui au programme qui représentent 3 % de ce budget, soit 62 700 dollars.

Tableau 8

Utilisation des contributions en espèces pour financer en partie les activités relatives
aux effets et des contributions en nature enregistrées en 2000-2008
(En dollars É.-U., au 20 septembre 2008)

Contributions réservées									
Année	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008 ¹
PIC-Forêts	84 000	66 000	75 700	76 200	52 000	59 000	50 000	133 000	106 000
PIC-Eaux	16 000	17 000	1 200	33 300	34 000	38 000	30 000	59 000	32 000
PIC-Matériaux		70 000	6 700						
PIC-Végétation	34 500								
PIC-Surveillance intégrée		13 000	700						
PIC-Cartographie	114 700	45 000	4 700	37 600					
Équipe spéciale des aspects sanitaires									
Centre pour les modèles d'évaluation intégrée (CMEI)				60 000	60 705	47 358			
Rapports de fond									
Total partiel	249 200	211 000	89 000	207 100	146 705	144 358	80 000	192 000	138 000

Contributions non réservées									
Année	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008 ¹
PIC-Forêts			20 300	15 000	45 000	46 000	40 000	69 000	69 000
PIC-Eaux			20 300	15 000	45 000	46 000	40 000	69 000	69 000
PIC-Matériaux			20 300	15 000	45 000	46 000	40 000	69 000	69 000
PIC-Végétation			20 500	15 000	45 000	46 000	40 000	69 000	69 000
PIC-Surveillance intégrée			20 300	15 000	45 000	46 000	40 000	69 000	69 000
PIC-Cartographie			20 300	15 000	45 000	46 000	40 000	69 000	69 000
Équipe spéciale des aspects sanitaires			20 000	15 000	45 000	46 000	40 000	69 000	69 000
Centre pour les modèles d'évaluation intégrée (CMEI)					4 295	44 642	83 000	93 000	93 000
Rapports de fond		93 500	4 545	17 164	11 902				9 000
Total partiel		93 500	146 545	122 164	331 197	366 642	363 000	576 000	585 000

* Les contributions non réservées ont été réparties à égalité entre les PIC et l'Équipe spéciale (ainsi que le CMEI à partir de 2004; pour ce dernier, la somme attribuée comprend un montant supplémentaire provenant de l'accumulation des sommes allouées et des contributions réservées au cours des années antérieures).

¹ Montants engagés mais pas encore débités du Fonds d'affectation spéciale.

Contributions en nature									
Année	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
PIC-Forêts				193 200					
PIC-Eaux									
PIC-Matériaux				105 402	102 564	78 300	54 200	59 379	
PIC-Végétation				209 677	227 148	249 168	184 468		177 475
PIC-Surveillance intégrée				152 017	43 580	61 242	28 418	24 966	
PIC-Cartographie				94 293	84 212	99 711	86 915		
Équipe spéciale des aspects sanitaires				66 096	19 193	20 833	20 000		15 886
Centre pour les modèles d'évaluation intégrée (CMEI)					27 344	62 141	31 352		
Rapports de fond					12 723				
Total partiel				820 685	516 764	571 395	405 353	84 345	193 361

Utilisation totale des contributions en espèces et en nature									
Année	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008 ¹
PIC-Forêts	84 000	66 000	96 000	284 400	97 000	105 000	90 000	202 000	175 000
PIC-Eaux	16 000	17 000	21 500	48 300	79 000	84 000	70 000	128 000	101 000
PIC-Matériaux		70 000	27 000	120 402	147 564	124 300	94 200	128 379	69 000
PIC-Végétation	34 500		20 500	224 677	272 148	295 168	224 468	69 000	246 475
PIC-Surveillance intégrée		13 000	21 000	167 017	88 580	107 242	68 418	93 966	69 000
PIC-Cartographie	114 700	45 000	25 000	146 893	129 212	145 711	173 010	69 000	69 000
Équipe spéciale des aspects sanitaires			20 000	81 096	64 193	66 833	60 000	69 000	84 886
Centre pour les modèles d'évaluation intégrée (CMEI)				60 000	92 344	154 141	114 352	93 000	93 000
Rapports de fond		93 500	4 545	17 164	24 625				9 000
Total	249 200	304 500	235 545	1 149 949	994 666	1 082 395	894 448	852 345	916 361

¹ Montants engagés mais pas encore débités du Fonds d'affectation spéciale.

Tableau 9

Dépenses de coordination internationale en 2009 pour les activités de base qui ne sont pas financées au titre du Protocole EMEP
(En milliers de dollars É.-U.)

Activités	PIC-Forêts; CCP ¹	PIC-Eaux; CP ²	PIC-Matériaux; CRPP ³	PIC-Végétation; CCP ⁴	PIC-SI; CP ⁵	PIC-Cartographie; CCE ⁶	Équipe spéciale des effets sanitaires ⁷	CMEI ⁸	Total partiel par activité
Surveillance et évaluation	100	60	70	30	75				375
Dose réponse	40	60	75	75	40				290
Charges et niveaux critiques	45	35	70	55	30	135			370
Modélisation dynamique	35	40	35	20	80	140			350
Gestion de la base de données	85	65	60	70	75	35			390
Total tous PIC, Équipe spéciale et CMEI	305	260	310	250	300	310	115	240	2 090 ⁹

¹ Programme international concerté (PIC) d'évaluation et de surveillance des effets de la pollution atmosphérique sur les forêts; pays chef de file: Allemagne; Centre de coordination du Programme: Institut Johann Heinrich von Thünen (vTI), Institut fédéral de recherche sur les zones rurales, la foresterie et la pêche, Hambourg (Allemagne).

² PIC d'évaluation et de surveillance de l'acidification des cours d'eau et des lacs; pays chef de file: Norvège; Centre du Programme: Institut norvégien de recherche sur l'eau, Oslo.

³ PIC relatif aux effets de la pollution atmosphérique sur les matériaux, y compris ceux des monuments historiques et culturels; pays chefs de file: Italie et Suède; Centre de recherche principal du Programme: Swerea Kimab (anciennement Institut suédois de la corrosion), Stockholm.

⁴ PIC relatif aux effets de la pollution atmosphérique sur la végétation naturelle et les cultures; pays chef de file: Royaume-Uni; Centre de coordination du Programme: Centre for Ecology and Hydrology, Bangor (Royaume-Uni).

⁵ PIC de surveillance intégrée des effets de la pollution atmosphérique sur les écosystèmes; pays chef de file: Suède; Centre du Programme: Institut finlandais de l'environnement, Helsinki.

⁶ PIC de cartographie des niveaux et des charges critiques; pays chef de file: Allemagne; Centre de coordination pour les effets: Agence néerlandaise d'évaluation environnementale (anciennement Institut national de la santé publique et de l'environnement), Bilthoven (Pays-Bas).

⁷ Équipe spéciale des aspects sanitaires de la pollution atmosphérique, dirigée par le Centre européen pour l'environnement et la santé de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), Bonn (Allemagne); les dépenses essentielles de coordination sont prises en charge par le Centre européen pour l'environnement et la santé de l'OMS.

⁸ Centre pour les modèles d'évaluation intégrée: Institut international pour l'analyse des systèmes appliqués (IIASA), Laxenburg (Autriche).

⁹ Viennent s'ajouter au budget total les dépenses d'appui au programme qui représentent 3 % du budget total, soit 62 700 dollars.

Tableau 10

Barème des contributions au Fonds d'affectation spéciale recommandé pour les activités de base non visées par le Protocole EMEP pour 2009, selon la demande de l'Organe exécutif de réviser le tableau de sa décision 2002/1 révisée et le tableau 9 ci-dessus

Parties à la Convention ^a	Quote-part au budget ONU 2007 (%)	Barème approuvé (%)	Contribution approuvée (en dollars É.-U.)
Albanie	0,006	0,014	293
Arménie	0,002	0,005	98
Azerbaïdjan	0,005	0,011	244
Bélarus	0,020	0,045	975
Bosnie-Herzégovine	0,006	0,014	293
Croatie	0,050	0,113	2 438
Ex-Rép. yougoslave de Macédoine	0,005	0,011	244
Fédération de Russie	1,200	2,718	58 509
Géorgie	0,003	0,007	146
Islande	0,037	0,084	1 804
Kazakhstan	0,029	0,066	1 414
Kirghizistan	0,001	0,002	49
Liechtenstein	0,010	0,023	488
Moldova	0,001	0,002	49
Monaco	0,003	0,007	146
Monténégro	0,001	0,002	49
Norvège	0,782	1,771	38 128
Serbie	0,021	0,048	1 024
Suisse	1,216	2,754	59 289
Turquie	0,381	0,863	18 577
Ukraine	0,045	0,102	2 194
Allemagne	8,577	19,426	418 192
Autriche	0,887	2,009	43 248
Belgique	1,102	2,496	53 731
Bulgarie	0,020	0,045	975
Chypre	0,044	0,100	2 145
Danemark	0,739	1,674	36 032
Espagne	2,968	6,722	144 712
Estonie	0,016	0,036	780
Finlande	0,564	1,277	27 499
France	6,301	14,271	307 220
Grèce	0,596	1,350	29 059
Hongrie	0,244	0,553	11 897
Irlande	0,445	1,008	21 697
Italie	5,079	11,504	247 639
Lettonie	0,018	0,041	878
Lituanie	0,031	0,070	1 511
Luxembourg	0,085	0,193	4 144
Malte	0,017	0,039	829
Pays-Bas	1,873	4,242	91 323
Pologne	0,501	1,135	24 427
Portugal	0,527	1,194	25 695
République tchèque	0,281	0,636	13 701
Roumanie	0,070	0,159	3 413
Royaume-Uni	6,642	15,044	323 847
Slovaquie	0,063	0,143	3 072
Slovénie	0,096	0,217	4 681
Suède	1,071	2,426	52 219
Communauté européenne		3,330	71 685
Total	42,681	100,000	2 152 700

^a Canada et États-Unis d'Amérique: contributions volontaires.

Tableau 11

Contributions en espèces au projet E112 en 2007

Pays	Contribution (en dollars É.-U.)	Notes
Norvège	18 186,12	Réservée aux voyages pour la participation à des réunions
Pays-Bas	54 755,04	Réservée à l'organisation d'ateliers
Pays-Bas	282 570,00	Réservée au projet pour l'Europe du Sud-Est
Suisse	17 241,38	Non réservée
Total	372 752,54	

Tableau 12

Dépenses au titre du projet E112 en 2007

Poste de dépenses	Coût (en dollars É.-U.)	Description
Réunions	44 843,49	Groupe de travail des stratégies et de l'examen, chefs de délégation (7 experts)
		Groupe de travail des effets (7 experts)
		Organe directeur de l'EMEP (6 experts)
		Groupe de travail des stratégies et de l'examen (7 experts)
		Organe exécutif (6 experts)
Frais de voyage du personnel	1 175,56	Atelier CAPACT
Frais de voyage des experts	1 646,92	Atelier CAPACT
Dons	30 000,00	Atelier CAPACT
Total	77 665,97	
Appui de l'ONU	10 096,58	13 % dépenses d'appui de l'ONU
Total	87 762,55	

Tableau 13

Contributions en espèces au projet E112 en 2008

Pays	Contribution (en dollars É.-U.)	Notes
Norvège		Réservée aux voyages pour la participation à des réunions (pas encore reçue)
Pays-Bas		Projet pour les Balkans subordonné à l'achèvement des plans nationaux
Total	0,00	

Tableau 14

Dépenses au titre du projet E112 en 2008

Poste de dépenses	Coût (en dollars É.-U.)	Description
Don	66 120,00	Projet pour Moldova financé par la République tchèque
Réunions	47 518,00	Groupe de travail des stratégies et de l'examen (5 experts)
		Groupe de travail des effets (5 experts)
		Organe directeur de l'EMEP (6 experts)
		Atelier d'Erevan sur les métaux lourds (1 expert)
		Groupe de travail des stratégies et de l'examen (7 experts)
	15 000,00	Organe exécutif (estimation)
Frais de voyage du personnel	2 533,04	Atelier d'Erevan
Total	131 171,04	
Appui de l'ONU	17 052,24	13 % dépenses d'appui de l'ONU
Total	148 223,28	

Tableau 15

Projet de budget pour le projet E112 en 2009

Activité	Coût estimatif (en dollars)
Réunions à Genève	65 000
Traduction de guides d'application des protocoles	30 000
Traduction de parties du manuel sur la communication des données d'émission	30 000
Atelier concernant le projet pour l'Europe du Sud-Est	30 000
Projet pour l'Europe du Sud-Est (versements correspondant à la phase 1 – achèvement des plans nationaux de mise en œuvre)	225 000
Appui au plan d'action pour les pays de l'EOCAC	50 000
Total	430 000
Plus les dépenses d'appui de l'ONU (13 % soit 55 900 dollars)	485 900

Il convient de noter que le Fonds d'affectation spéciale doit détenir un montant supplémentaire équivalant à 15 % des dépenses (soit 64 500 dollars), qui est reporté à l'année suivante.

Annexe**Projet d'annexe visée à l'article 4 du Protocole à la Convention de 1979 sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance, relatif au financement à long terme du Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe (EMEP)**

Les contributions obligatoires au financement du programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe (EMEP) seront calculées selon le barème* ci-après à partir de 2007:

	Pourcentage
Bélarus	0,0454
Bosnie-Herzégovine	0,0136
Canada	volontaire
Croatie	0,1135
États-Unis	volontaire
Fédération de Russie	2,7236
Liechtenstein	0,0227
Monaco	0,0068
Monténégro	0,0023
Norvège	1,7749
Serbie	0,0477
Suisse	2,7599
Turquie	0,8647
Ukraine	0,1021
Allemagne	19,4670
Autriche	2,0132
Belgique	2,5012
Bulgarie	0,0454
Chypre	0,0999
Danemark	1,6773
Espagne	6,7364
Estonie	0,0363
Finlande	1,2801
France	14,3012
Grèce	1,3527
Hongrie	0,5538
Irlande	1,0100
Italie	11,5277
Lettonie	0,0409
Lituanie	0,0704
Luxembourg	0,1929
Malte	0,0386
Pays-Bas	4,2511
Pologne	1,1371
Portugal	1,1961
République tchèque	0,6378
Roumanie	0,1589
Royaume-Uni	15,0752
Slovaquie	0,1430
Slovénie	0,2179
Suède	2,4308
Communauté européenne	3,3300
Total	100,0000

* L'ordre dans lequel les Parties contractantes figurent dans la présente annexe se rapporte spécifiquement au système de répartition des dépenses tel que convenu par l'Organe exécutif de la Convention. En conséquence, cet ordre est un élément spécifique du Protocole relatif au financement de l'EMEP.